



Pacs + testament quel statut juridique

Par **Diouelli**, le **19/02/2019** à **13:44**

Bonjour , le statut d'héritier légal sont les descendants/ascendants et les conjoints

avec un pacs + testament à ton le statut d'héritier légal ? Ou sommes t'on légataire ? C'est un leg particulier?

jai un testament avec usufruit d'une maison familiale

merci

Par **youris**, le **19/02/2019** à **13:53**

bonjour,

les héritiers sont désignés par le code civil.

les partenaires de pacs ne sont pas héritiers l'un de l'autre.

un legs est une libéralité contenue dans un testament et qui ne prend effet qu'à la mort de son auteur.

c'est pour cette raison, qu'il est conseillé au partenaire qui veut protéger son partenaire survivant d'établir un testament et dans ce cas le partenaire survivant sera légataire, soit légataire particulier, soit à titre particulier , soit légataire à titre universel.

salutations